

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 80057

Numéro SIREN : 421 233 560

Nom ou dénomination : 3 S

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 1115

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FIDAL

13 rue DU 19 MARS 1962
71000 Macon

V/REF :

N/REF : 1999 B 80057 / 2020-A-1115

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 14/01/2020, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 14/11/2019
- Changement de président

Concernant la société

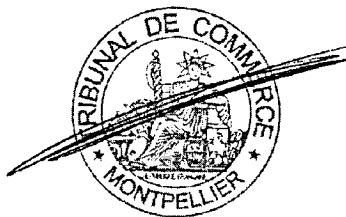
3 S
Société par actions simplifiée
755 route de Montagnac
34560 Villeveyrac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-1115 le 14/01/2020

R.C.S. MONTPELLIER 421 233 560 (1999 B 80057)

Fait à MONTPELLIER le 14/01/2020,

LE GREFFIER



3S

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 040 000 euros
Siège social : 755 Route de Montagnac
34560 VILLEVEYRAC
421 233 560 RCS MONTPELLIER
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 14 NOVEMBRE 2019**

Le 14 novembre 2019, à 10 heures, au siège social de la Société PACKING à CHANES (71570),

La Société PACKING, SAS au capital de 7 000 000 euros dont le siège social est à CHANES (71570) – 13 Route de Leynes, immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 687 350 033, représentée par Monsieur Charles ROUX,

Propriétaire de la totalité des 40 000 actions composant le capital social de la Société 3S,

Associée unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

La Société ABG AUDIT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Charles ROUX de son mandat de Président à compter de ce jour et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

L'associée unique décide de nommer en remplacement la Société VINTAGE, représentée par M. Charles ROUX, dont le siège social est 13 route de Leynes – 71570 CHANES, en qualité de Président de la Société à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Tous pouvoirs prévus par la loi et les statuts lui sont conférés.

Monsieur Charles ROUX, Gérant associé unique de la Société VINTAGE, déclare accepter, ès qualités, le mandat de Président, en précisant n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

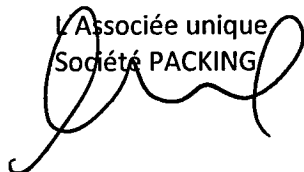
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que la société VINTAGE percevra, au titre de ses fonctions de Président, une rémunération qui sera comprise dans celle perçue par la société VINTAGE dans le cadre de la convention d'assistance passée avec la Société.

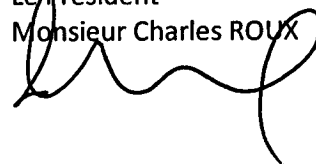
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

L'Associée unique
Société PACKING



Le Président
Monsieur Charles ROUX



VINTAGE

« bon pour acceptation du mandat de Président »

